

I – Certificat médical :

- **Pour les personnes majeures** : maintien des dispositions relatives au certificat médical et au questionnaire de santé pour la délivrance de la licence (création et renouvellement). Certificat médical valable 3 saisons consécutives selon les réponses au questionnaire médical.
- **Pour les personnes mineures** : la délivrance de la licence est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (création et renouvellement).
- Chaque rubrique du questionnaire doit donner lieu à une réponse négative, alors le joueur sera dispensé de certificat médical. Dans le cas contraire, le joueur est tenu de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du basket, **datant de moins de 6 mois**.
Les réponses formulées au questionnaire de santé relèvent de la seule responsabilité du licencié (ou de son représentant légal).

II – Surclassement :

- Le surclassement départemental nécessite obligatoirement **un certificat médical** délivré par le médecin de famille, sans imprimé spécifique. Dans le cadre de la e-licence, il devra être chargé dans les justificatifs par le licencié.
- Pour les surclassements de type régional, un médecin du sport devra être consulté ; voir les modalités avec le club.

III – Saisie des licences :

- Pour les créations, le licencié demande par mail le lien de pré-inscription en indiquant les nom, prénom et date de naissance du futur joueur à **josette.maziller@wanadoo.fr**.
- Pour les renouvellements, le club envoie le lien de pré-inscription à tous les joueurs de la saison précédente.
- Le licencié complète le formulaire pré-saisi en ligne, en faisant ou non le choix d'une assurance (* voir rubrique assurances), puis **le valide** :
=> il conviendra d'insérer les éventuels documents demandés sous format numérisé :
 - une photo (**récente et de bonne qualité, type portrait**)
 - la carte d'identité
 - le certificat médical si besoin
 - le surclassement, si besoin

Tant que le licencié n'aura pas validé sa demande de licence, il pourra revenir sur les différentes étapes, les modifier et compléter en plusieurs fois, ses données seront conservées.

Le club envoie un mail de confirmation quand le licencié a validé sa saisie, ou bien demande des informations complémentaires si nécessaire.

IV – Assurances :

Le choix de l'assurance est libre, pas obligation d'en prendre une si vous êtes assuré par ailleurs. Pour les mineurs, il est préconisé de choisir "A". Pour les joueurs ayant une activité professionnelle, il est vivement conseillé de prendre l'assurance B au tarif de 6,27€, ceci pour permettre d'obtenir le remboursement d'indemnités journalières en cas d'accident

V - Modalités de règlement et Documents annexes à fournir :

- Lors de la saisie de sa licence, le licencié pourra adopter le paiement dématérialisé en réglant directement la totalité en ligne ou choisir de payer en trois fois, ou par chèque libellé à SAINT REMY SPORTS BASKET.
- **Le paiement en espèces n'est pas autorisé.**

- **Un chèque de 40 € (par famille) correspondant au prix de la GRILLE de NOEL, libellé au nom du club soit SAINT REMY SPORTS BASKET**, qui sera encaissé au mois de janvier 2024 ; en vendant les cases de cette grille, vous aidez le club à faire face à ses nombreuses dépenses (locations de salles, charges salariales...) et vous économisez 40€.
- **Sur décision du club**, les familles de trois joueurs (licences payantes) bénéficient d'une réduction de 50% sur le tarif de la plus petite licence. Cela vaut également en cas de licenciés microbasket.

LES AIDES DONT VOUS POUVEZ BENEFICIER, acceptées par le Club :

- **PASS'REGION** : 30 € pour une licence sportive (à partir de la classe de seconde), montant supplémentaire à celui utilisé pour les livres scolaires.
- **PASS'SPORTS** : 50 € pour une licence sportive à condition de percevoir l'allocation rentrée scolaire.
- **CHEQUIERS JEUNES 01** (pour les collégiens) : seront acceptés des chèques **SPORTS** pour 25€ (sauf modification de la part du Conseil Départemental),
- **CHEQUES VACANCES**,
- **COUPONS SPORTS, BONS ANCV, Tickets UP SPORTS LOISIRS**
- **AIDES au TEMPS LIBRE**, attestation de la CAF à faire signer par le club,
- **AIDES des COMITES D'ENTREPRISE** (une attestation peut être fournie sur demande).

Pour toutes ces aides : fournir les justificatifs, déduire le montant correspondant du prix de la licence et compléter le règlement par un chèque.

AUTRES DOCUMENTS :

- L'adhésion des joueurs (- de 20 ans) complétée et signée
- L'adhésion des joueurs (+ de 20 ans) complétée et signée
- La charte des joueurs complétée et signée
- La charte des parents complétée et signée

LICENCES : Les dossiers COMPLETS de renouvellement de licence sont à effectuer pour le 31/07/2023, une pénalité de retard de 30€ sera appliquée après cette date.

Tout joueur ne s'étant pas acquitté du montant de son adhésion ne pourra effectuer le moindre match, même amical en pré-saison. Pour toute difficulté éventuelle, contacter au plus vite Mme MAZILLER, secrétaire du club, au 06-84-46-46-90.

Vous pouvez déposer ou envoyer tous documents et règlements à l'adresse suivante : Mme Josette MAZILLER 96 Chemin du Bletonnay 01310 BUELLAS.

Un dossier complet s'entend par :

- la saisie et validation par le licencié de sa préinscription par internet et la restitution des documents demandés par le club lors de la saisie de licence (chartes du joueur et parents, adhésions du joueur et parents), complétés et signés par chacun.
- le règlement de la licence par carte bancaire en ligne ou par chèque libellé à SAINT REMY SPORTS BASKET
- le règlement de la grille de Noël (40€) par chèque libellé à SAINT REMY SPORTS BASKET
- la remise des justificatifs des aides le cas échéant

IL EST RAPPELE A TOUS LES LICENCIÉS QUI PARTENT EN STAGE QUE LE RENOUELEMENT DE LEUR LICENCE DOIT ETRE FAIT AVANT LEUR DEPART.

IMPORTANT : Les licenciés dès la catégorie U11 seront susceptibles d'être sollicités une ou plusieurs fois durant la saison pour les tâches d'arbitrage ou tenue de tables de marque.

Une école d'arbitrage accueillera tous les licenciés U13 ou plus âgés intéressés (vous manifester !).

PRECISION concernant les **FAUTES TECHNIQUES** : les fautes techniques de joueurs facturées au club seront à la charge des joueurs.

Il est envisagé d'organiser des permanences pour le paiement des licences et le dépôt des documents annexes, voire pour aider à la saisie en ligne de votre adhésion ; les dates seront communiquées ultérieurement.

SRSB - Mairie – 01310 ST REMY

Siret: 480 701 333 00019

TEL/FAX: 04 74 24 40 39 - Email : basketsaint-remy@wanadoo.fr

www.saint-remy-sports-basket.fr - presidentsrsb@gmail.com